

DECRET n° 79/232 du 14/5/79
portant nomination de Monsieur SAMBA Joseph
Pharmacien, en qualité de Directeur de la
Pharmacie d'Approvisionnement (PHARMAPRO)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/FCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/194 du 11 - 3 - 78 confirmant Monsieur BALOMBE LA Athanase dans les fonctions de Directeur de la Pharmacie d'Approvisionnement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur SAMBA Joseph est nommé Directeur de la Pharmacie d'Approvisionnement en remplacement de Monsieur BALOMBE LA Athanase appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 14 MAI 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
P. Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales.
Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA - TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA - TAMBA.-